

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PROLUTECH

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société PROLUTECH contracte avec les acheteurs professionnels via le site internet de la société, par contact direct ou via un support papier. Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le vendeur auprès des acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

1.2 Toute commande de Produits implique, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du vendeur pour les commandes électroniques, sous réserve de conditions spéciales acceptées par écrit.

1.3 Le vendeur n'est lié que pour les engagements figurant expressément au devis ou à l'offre pendant la période de validité de la proposition. En l'absence de toute indication de durée, l'offre n'est valable que durant 30 jours à partir de la date de son émission.

1.4 La fourniture comprend uniquement le matériel spécifié dans le devis, l'offre ou l'accusé de réception de commande.

2. COMMANDES

2.1 Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le catalogue du Vendeur ou sur le devis, au jour de l'enregistrement de la commande par le vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

2.2 Les prix ne comprennent pas les frais de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le devis et calculés en fonction de l'adresse de livraison.

2.3 Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du client par le vendeur qui s'assurera notamment de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par un accusé de réception de commande.

2.4 Toute commande signée par l'acheteur vaut engagement ferme et définitif de sa part. Toute demande de modification faite par l'acheteur est soumise à l'acceptation du vendeur.

2.5 En cas d'annulation de la commande du fait du client, l'acompte restera acquis au vendeur. Dans le cas, où l'acompte n'aurait pas été versé, une indemnité égale au 1/3 du montant de la commande serait due par le client.

2.6 Le vendeur s'oblige à livrer un produit conforme à celui commandé. Il peut néanmoins apporter au produit commandé des modifications liées à l'évolution technique.

3. PRODUITS

3.1 L'acheteur peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance des caractéristiques essentielles des produits qu'il désire commander en consultant les informations précontractuelles qui lui ont été communiquées par le vendeur avant toute commande, éventuellement au moyen d'un catalogue sur les produits

ou du site Internet de l'entreprise.

3.2 Les renseignements portés sur les catalogues ou documents publicitaires sont donnés à titre indicatifs, et ne sauraient engager le vendeur.

4. LIVRAISON

4.1 Sauf stipulation contraire, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, et ne commencent à courir qu'à compter de la réception de l'acompte prévu à la commande. Ils sont respectés dans la limite du possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de l'ordre d'arrivée des commandes. Les retards éventuels ne peuvent justifier en aucun cas l'annulation de la commande, une demande de dommages-intérêts ou l'application de pénalités de retard.

4.2 Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

4.3 La livraison des fournitures est faite aux risques et périls de l'acheteur, qui fera son affaire de leur contrôle, ainsi que de toutes démarches ou réserves auprès du transporteur même si la livraison a été effectuée franco.

4.4 Les prix de transport indiqués dans le tarif et dans les offres du vendeur s'entendent, sauf indication contraire, pour des produits expédiés depuis le siège social de PROLUTECH, à Alby sur Chéran.

4.5 Livraison Franco de port à partir de 3 500€ d'achat net pour la France Métropolitaine uniquement et hors livraison de remorque et groupe électrogène. Les frais de port pour les îles littorales, la Corse et les DOM TOM sont chiffrés à la demande

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 A moins de stipulations contraires entre les parties, un règlement comptant avant expédition sera exigé pour la première commande. Pour les commandes suivantes, un acompte correspondant à 30 % du prix total d'acquisition des Produits est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable comptant, au jour de la livraison.

5.2 Le prix est payable par chèque ou virement.

5.3 Le vendeur n'est pas tenu de procéder à la livraison des produits commandés par l'acheteur si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

5.4 Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit. Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit dès le jour suivant cette échéance l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est également due pour les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce forfait, le vendeur se réserve le droit de demander une indemnité complémentaire sur justification.

5.5 Le vendeur se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la vente au conditions ci-dessus indiquées, soit de résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande. Dans le cas, où l'acompte n'aurait pas été versé, une indemnité égale au 1/3 du montant de la commande serait due par le client.

Siège social
Zone Espace Leaders
31 allée des Thomasses
74540 ALBY SUR CHERAN

Agence SUD
280 avenue Magellan
30320 MARGUERITES

Agence IDF
66 rue Marcellin Berthelot
77550 MOISSY CRAMAYEL

(Pour toutes correspondances, merci de vous adresser au siège social, à Alby-sur-Chéran)

S.A.S au capital de 31 800 euros - SIRET 350 372 512 000 37 - APE 4321A - RCS 89B266 Annecy
N° de TVA : FR37350372512

6. PROPRIETE DES MATERIELS ET TRANSFERT DES RISQUES

6.1 Le transfert de propriété du matériel livré n'interviendra qu'après paiement intégral du prix stipulé.

6.2 L'acheteur s'engage, tant que la propriété ne lui est pas transférée, à prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des produits. En cas de détérioration, une indemnité correspondant au coût de la remise en état du bien (matériel + main d'œuvre) devra être versée par l'acheteur lors de la reprise du matériel par le vendeur.

6.3 L'acheteur s'interdit de revendre ou transformer la marchandise vendue tant qu'il n'aura pas intégralement réglé le prix.

6.4 L'acheteur assurera cependant la charge des risques en sa qualité de gardien à compter de la remise au transporteur des produits.

7. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

En cas d'évènements exceptionnels extérieurs et indépendants de la volonté de l'entreprise (pandémie, guerre civile, crise sanitaire, etc.), des frais supplémentaires pourront être appliqués. Un coût forfaitaire pourra alors être imputé pour compenser une mise à disposition de matériaux spécifiques, frais de livraisons exceptionnels, frais de gestion compensatoires, etc.

8. RABAIS, REMISES ET RISTOURNES

8.1 L'acheteur pourra bénéficier, lorsqu'il y en a, des remises et ristournes figurant aux tarifs du vendeur, en fonction des quantités acquises.

9. GARANTIE

9.1 Sauf stipulation contraire, les produits AIRSTAR bénéficient d'une garantie contractuelle, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. La garantie est limitée à 6 mois pour l'enveloppe et à 1 an pour la partie électrique à l'exclusion du matériel dit consommable (pièces ou organismes sujets à usure rapide tels que les lampes et fusibles) pour lesquels la garantie est nulle.

9.2 Certains produits du vendeur, autres que les produits AIRSTAR, bénéficient également de garanties dans les conditions exposées ci-après. Le vendeur en informe l'acheteur au moment de la commande.

9.3 Pour la fourniture de matériel d'occasion une garantie spécifique sera appliquée et précisée au sein des conditions commerciales. Le cas échéant, les dispositions ci-après s'appliquent également à cette garantie.

9.4 Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, en particulier en cas de négligence, d'erreur de branchement, d'inobservation des consignes d'utilisation et d'entretien, de mise en service, d'utilisation anormale provenant notamment d'une surcharge mécanique ou électrique. Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, défaut de surveillance ou d'entretien.

Enfin, elle ne couvre pas les cas d'usure normale du Produit.

9.5 La garantie ne couvre pas les défauts provenant de matières fournies par le client, les incidents tenant à des cas fortuits, de force majeure ou à toute autre cause que le vendeur ne pourrait raisonnablement pas prévoir, ou dont il ne pourrait empêcher les effets.

9.6 La garantie disparaît si le client apporte à la fourniture des modifications ou fait effectuer par des tiers des réparations ou remise en état du matériel fourni, à moins que le vendeur n'y ait expressément consenti.

9.7 La réparation ou le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

9.8 Afin de faire valoir ses droits, l'acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le vendeur, de l'existence des vices dans un délai maximum d'un mois à compter de leur découverte.

9.9 La garantie du vendeur est strictement limitée à la réparation ou au remplacement, en ses ateliers, des pièces reconnues défectueuses et aux frais de main d'œuvre nécessités par la remise en état du matériel.

9.10 Le coût de transport pour le retour du matériel dans les locaux du vendeur est à la charge de l'acheteur. Le coût de renvoi du matériel après réparation, en France métropolitaine, est aux frais du vendeur.

9.11 Au cours des travaux, le vendeur se réserve le droit de modifier le cas échéant, les dispositifs de la fourniture. Les pièces remplacées gratuitement redeviennent propriété du vendeur.

9.12 L'entretien normal de l'installation n'est pas compris dans la garantie et donne lieu à un contrat spécial.

10. DIVERS

10.1 Les études, projets et documents de toute nature remis ou envoyés par le vendeur restent son entière propriété.

11. CONTESTATIONS

11.1 Tout litige ayant trait à l'exécution du contrat est du ressort du Tribunal de Commerce d'ANNECY. Nos acceptations de commande ou de règlement ne constituent ni une novation ni une dérogation à cette clause attributive de juridiction.

12. ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les rabais, remises et ristournes, sont expressément agréés et acceptés par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Siège social
Zone Espace Leaders
31 allée des Thomasses
74540 ALBY SUR CHERAN

Agence SUD
280 avenue Magellan
30320 MARGUERITES

Agence IDF
66 rue Marcellin Berthelot
77550 MOISSY CRAMAYEL

(Pour toutes correspondances, merci de vous adresser au siège social, à Alby-sur-Chéran)

S.A.S au capital de 31 800 euros - SIRET 350 372 512 000 37 - APE 4321A - RCS 89B266 Annecy
N° de TVA : FR37350372512